

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 15
Présents 11
Votants 11

L'an deux mille dix, et le 19 avril à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier BOUISSOU, Maire,
Date de convocation du Conseil municipal : le 09/04/2010,

Présents : M. Olivier BOUISSOU, M. Daniel MARTIN, M. Stéphane AUGU, Mme Isabelle JAVAUX, M. Laurent BOSSE, M. David ARCHAMBAULT, M. Jean-Daniel BENAZET, M. Philippe VERNIER, Mme Danièle ROUSSEAU, M. Georges COLLIN, Mme Michelle BENAZET.

Absentes excusées : Mme Nadine DESCHAMPS, Mme Dominique DUTERDE, Mme Cécile EVANO.

Absent : M. Théodore HUPKA.

A été élu secrétaire : M. Stéphane AUGU.

ACHAT DE MATÉRIELS DIVERS

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'achat de divers matériels :

- pour la salle Honoré de Balzac :
 - un porte-parapluies pour 52,00 € TTC
 - une corbeille couleur grise pour 128,85€ TTC
 - un cendrier mural extérieur pour 70,59€ TTC
- pour la route de la Carrée :
 - quatre jardinières pour 1901,16€ TTC
- pour l'étang de Maurux :
 - un support vélo 6 places double face pour 262,39€TTC

CONVENTION AVEC « LES PÊCHEURS DE MAURUX »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association de « La Brème de Sacheville » l'a avisé qu'elle dénonçait la convention approuvée par le Conseil Municipal le 28/02/1997, qui lui confiait la gestion du plan d'eau de Maurux, propriété communale.

Puis M. le Maire informe qu'une nouvelle association « Les Pêcheurs de Maurux » souhaite prendre la relève pour la gestion de ce plan d'eau, et donne lecture de la convention envisagée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- prend acte du renoncement de « la Brème de Sacheville »;
 - accepte de confier la gestion du plan d'eau de Maurux à l'association « les Pêcheurs de Maurux » à compter du 1er janvier 2011.
- et donne pouvoir à M. le Maire de signer la convention telle que présentée.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'AMÉNAGEMENT DES TROIS LOGEMENTS SOCIAUX AUX 1 RUE PRINCIPALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de la Commission d'Appel d'Offres pour le choix des entreprises qui seront amenés à réaliser les travaux d'aménagement des trois logements sociaux situés aux 1 rue Principale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises suivantes (montants des devis en € HT):

- lot maçonnerie : Sté HORY CHAUVELIN pour 65 554,98 €,
- lot charpente couverture : Sté SENNEGON pour 54 697,03 €,
- lot menuiserie : Sté BELLET pour 26 800,99 €,
- lot plâtrerie : Sté TRADECOR pour 29 890,00 €,
- lot électricité chauffage : Sté ALDRIN pour 17 919,00 € ,
- lot plomberie sanitaires : M. VAN MEER pour 8 948,00 €,
- lot chauffage gaz : M. VAN MEER pour 6 649,00 €,
- lot carrelage : M. PASQUIER pour 11 587,77 €,
- lot peinture papier peints : M. ROCHER pour 13 655,98 €;

FOURNITURE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des devis reçus pour la fourniture de panneaux de signalisation :

- l'entreprise SES pour un montant de 1 9772,72€ TTC
- l'entreprise SFL pour un montant de 4 673,20€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de choisir l'entreprise SES et charge M. le Maire de passer la commande en y ajoutant cependant des panneaux de signalisation supplémentaires dans la limite d'un montant total de la facture de 3 000€ TTC.

HOMOLOGATION DU CIRCUIT DE LA CHÂTAIGNERAIE

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide en partenariat avec la commune de PONT DE RUAN de procéder à l'homologation du circuit de la Châtaigneraie et donc de régler la facture correspondante à la Fédération Française du Sport Automobile d'un montant de 680 € TTC.

REMPLACEMENT DE L'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que la personne qui occupe actuellement la place d'Adjoint Technique Territorial à 32 heures hebdomadaire souhaite prendre sa retraite au 1er septembre 2010. Afin de la remplacer, M. le Maire propose :

- de supprimer l'actuel poste d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe au 3ème échelon à compter du 1er septembre 2010;
- de créer à compter du 30 août 2010 un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe, 1er échelon, stagiaire à raison de 28 heures hebdomadaires rémunéré sur la base de l'indice brut 297.
- d'augmenter de 16 à 20 heures par semaines le poste de l'actuel Agent de surveillance à partir du 1er septembre 2010;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité ses propositions étant donné que la masse salariale sera en diminution par rapport au montant inscrit au budget primitif 2010.

LOCATION DE LA SALLE HONORÉ DE BALZAC AU BASKET CLUB D'AZAY/CHEILLÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du Basket Club d'Azay/Cheillé de bénéficier d'un tarif préférentiel pour la location de la salle Honoré de Balzac le 5 juin 2010 afin d'y organiser l'Assemblée générale de leur comité départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de louer la salle des fêtes au tarif préférentiel dont dispose les habitants de la commune à la seule condition que le club fournisse la liste de ses membres demeurant sur SACHÉ.

STAGE DE THÉÂTRE POUR LES ADOLESCENTS

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, suite à l'organisation du stage de théâtre pour les adolescents, d'encaisser les chèques des participants (participation demandée 65€ pour les enfants de SACHÉ et 75 € pour les enfants extérieurs à la commune) soit 1120 € et de rémunérer les deux intervenants présents pour les encadrer (Mme Sandra CAVENAILLE et M. Richard PETITSIGNE) à hauteur de 750 € chacun.

SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION ARTANNAISE JEUNESSE ET LOISIRS

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 16 février 2009 concernant la subvention 2009 pour l'Association Artannaise Jeunesse et Loisirs dont le solde reste à verser en 2010. M. le Maire expose également la requête de la mairie d'ARTANNES SUR INDRE qui demande une augmentation de la subvention de 1,30 € par enfant et par jour de présence à toutes les communes concernées (SACHÉ, PONT DE RUAN et THILOUZE).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide donc de verser à cette association le solde de la subvention 2009 pour un montant de 2325€ et de leur verser au titre de l'année 2010, la somme de 6,30€ par enfant de la commune et par jour de présence.

VENTES DES PEUPLIERS

Monsieur le Maire informe de la seule proposition obtenue concernant la vente des peupliers, celle de l'entreprise SEVA Emballage, pour un prix d'achat de 30 € le stère de peupliers sur pied.

Le Conseil Municipal décide d'accepter cette proposition pour les peupliers à abattre dont dispose la commune.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Olivier BOUISSOU